



ARRÊTÉ N° 2026-69

**PORTANT MISE EN PLACE D'UN STOP À L'INTERSECTION
DE LA GRANDE RUE ET DE LA RUE DU MONT-LA-VILLE**

Madame le Maire de Saint-Aubin-Celloville,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il convient d'améliorer la sécurité des usagers de la route à l'intersection de la Grande Rue et de la rue du Mont-la-Ville ;

ARRÊTE

Article 1 – Mise en place d'un STOP

Un panneau « **STOP** », accompagné d'une **ligne d'arrêt matérialisée au sol**, sera implanté sur la **Grande Rue**, à l'intersection avec la **rue du Mont-la-Ville**, pour les véhicules circulant **de la rue du Becquet vers le centre du hameau**.

Article 2 – Signalisation

La signalisation réglementaire correspondante sera mise en place conformément aux dispositions du Code de la route.

Article 3 – Exécution

Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie territorialement compétente et les services municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Publication

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Aubin-Celloville,

Le 07/10/2026

Madame le Maire,

Elisa Dufossé

